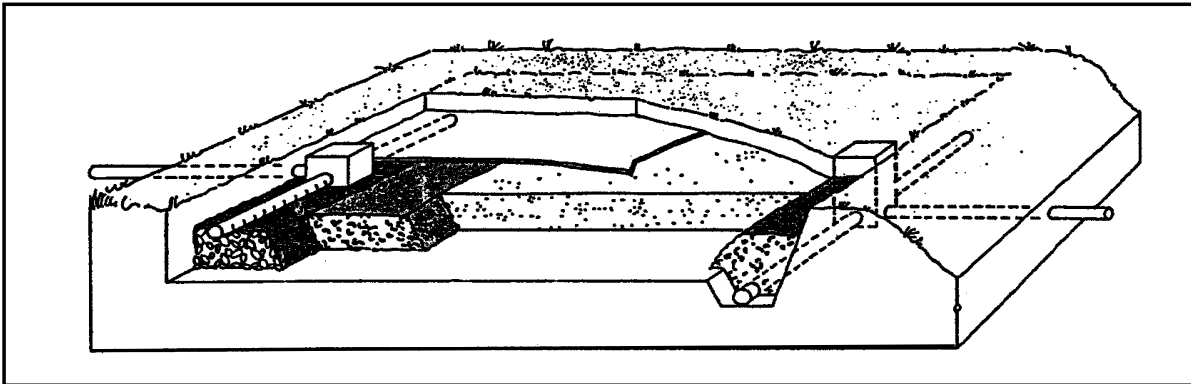




FILTRE A SABLE HORIZONTAL

Ce dispositif devra être installé dans l'hypothèse où les autres filières ne peuvent convenir et ce principalement dans le cas de dénivelée insuffisante.



Quelques chiffres :

La longueur de cheminement total à respecter strictement est de **5,50m** dont la longueur de cheminement dans le sable : **3m**. Ces deux chiffres ne doivent être ni réduits (risque d'épuration insuffisante), ni augmentés (mise en charge).

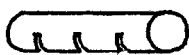
Les autres dimensions sont des minima qui peuvent être avantageusement majorés pour plus de sécurité :

- Même en limitant au maximum les pertes de charge inutiles, il est néanmoins nécessaire de prévoir un minimum de 60cm de différence de niveau entre l'entrée de la fosse et la sortie du filtre à sable.
- La hauteur utile des matériaux (celle qui est située en dessous de la canalisation de répartition et au-dessus de la canalisation de reprise est de 35cm minimum).
- La largeur du front de répartition varie en fonction de la taille de l'habitation :
 - 6,00m pour 4 pièces principales (2 chambres)
 - 8,00m pour 5 pièces principales (3 chambres)
 - 9,00m pour 6 pièces principales (4 chambres)
 - 10,00m pour 7 pièces principales (5 chambres) etc...

Le passage de véhicules sur le dispositif de traitement est à proscrire.

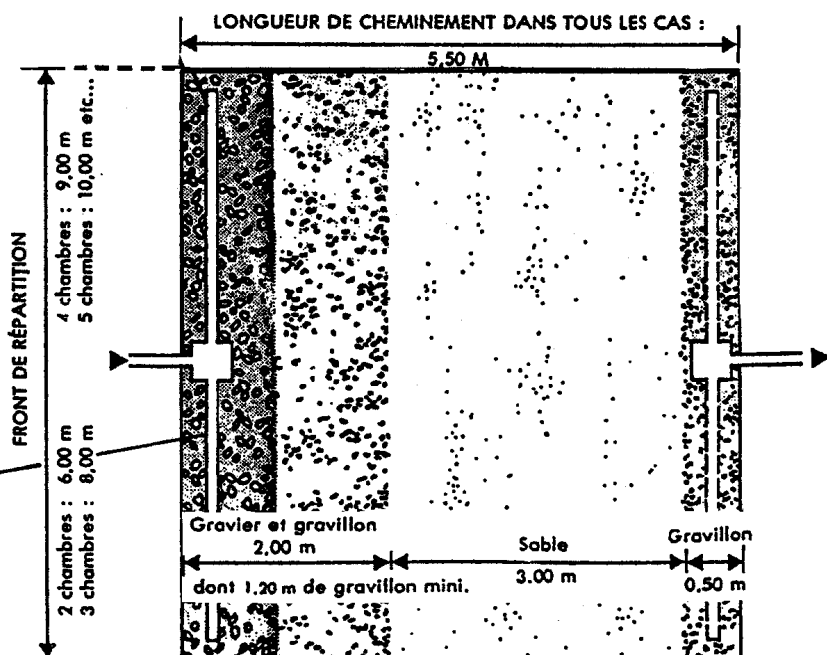
Distances d'implantation à respecter :

- Limite de voisinage et arbres : 3m
- Habitation : 5m
- Puits en eau potable : 35m



Canalisations rigides \varnothing 100 mm avec ouvertures \varnothing 10 mm ou fentes de 5 mm minimum espacées tous les 10 à 15 cm

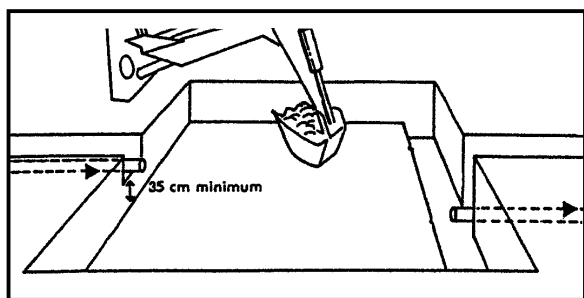
Schémas tirés de fiche du Ministère de la Santé



Remarques :

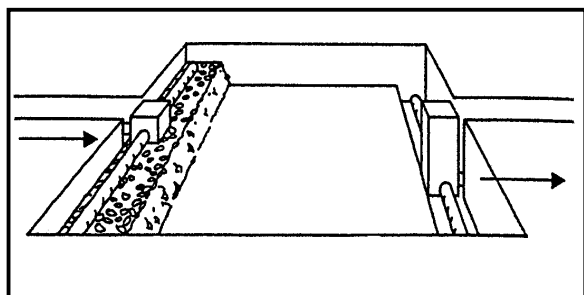
- Il convient de limiter au maximum les pertes de charge dans l'installation afin de placer le filtre à sable aussi superficiellement que possible.
- Avant de construire votre habitation et de placer les évacuations assurez-vous que vous disposerez d'une dénivelée suffisante par rapport à l'exutoire.

Quelques conseils pratiques :



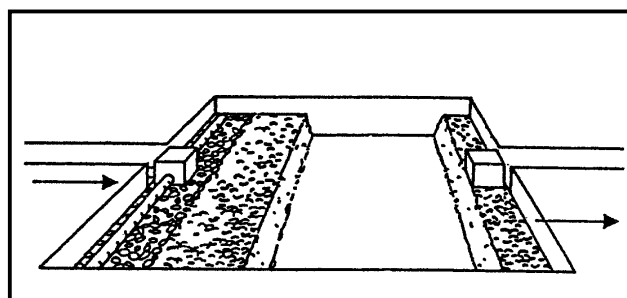
1. Réaliser une excavation à fond plat à 35cm au moins sous le niveau de la canalisation d'amenée. Cette excavation doit être au-dessus de la nappe et ne doit pas collecter les eaux de ruissellement ou de drainage naturel.

2. Creuser une rigole de 50cm de large en fin de filtre.



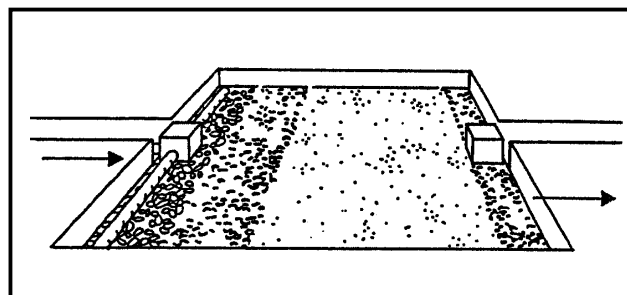
3. Placer le gravier sur une hauteur de 35cm puis poser le regard et la canalisation de distribution.

4. Placer le regard de sortie et la canalisation de reprise de l'effluent traité sur le fond du filtre.



5. Mettre en place le gravillon puis pour obtenir au total une longueur de 2,00m ajouter le gravier.

6. Mettre en place le gravillon aval.



7. Placer le sable dans les 3m situés entre le gravillon amont et aval en veillant à ce qu'il n'y ait pas de gravillon sous le sable. (*)

8. Il ne reste plus qu'à recouvrir l'ensemble d'un feutre de protection imputrescible perméable, puis d'une couche de terre non argileuse.

(*)Aucune séparation bâtie ne doit être faite entre les différentes tranches de matériaux. Par contre, pour la réalisation une cloison temporaire aidera au maintien des matériaux, elle devra être supprimée aussitôt après.

Schémas tirés de fiche du Ministère de la Santé

Les matériaux :

Tous les matériaux utilisés doivent être **PROPRES**, le sable en particulier ne doit pas contenir de limons ; il est impératif d'utiliser des matériaux de granulométrie adéquate :

- **Gravier** : taille voisine de 30mm, exemple 20/40.
- **Gravillon** : taille comprise entre 4 et 10mm, exemple 6/10.
- **Sable** : granulométrie conforme au fuseau donné par le DTU 64-1. Le sable est siliceux, celui issu des carrières calcaires est interdit.

Entretien :

Attention ce système sous peine d'être à refaire nécessite un entretien rigoureux des dispositifs de prétraitement. Ne pas oublier de vidanger périodiquement la fosse et le bac à graisse.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise au : 05 62 64 22 59